

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :****Mardi 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 29 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mme Nadège DELPECH, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY.

Absents excusés : Maggy PEZZINI a donné son pouvoir à Jean-Jacques REMY, Frédéric NAVARRE a donné pouvoir à Jean-Louis DUROS

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h35 : début du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :**Etat des subventions :**

Jean-Jacques REMY, 1^{er} adjoint, présente au conseil les suites de la réunion sur les subventions d'Aisne Partenariat Voirie (ex FDS) en présence du Président du Conseil Départemental.

Les deux projets déposés par Brancourt en Laonnois sont retenus et obtiendront une subvention, non pas de 49% du montant hors taxe comme espéré, mais de 54%. (Les critères d'attribution, finances de la commune, nombre d'habitants... ont été revus et seront dégressifs chaque année mais nous sont profitables en 2018).

La décision devait être officialisée au Conseil Départemental du 25 mai.

Les deux projets de réfection de voirie de la rue des Jardinets puis de la rue de la Croix Rouge vont pouvoir être lancés successivement. La société Katec qui réalisera les travaux proposera un planning prochainement.

Monsieur le Maire enchaîne ensuite sur les subventions encore attendues, celles de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) qui seront prises en juin et notifiées entre juillet et septembre.

Sont attendues dans ce cadre des subventions pour le cimetière, les tableaux tactiles de l'école primaire et la rampe d'accès handicapés à la mairie.

Une subvention CDDL de 2 897 € pourrait également bénéficier au cimetière.

Ecoles :

Nadège DELPECH, 4^{ème} adjointe, rapporte au conseil la réunion entre M.CASALDO, l'Inspecteur d'Académie et les parents d'élèves. Le problème des enseignants remplaçants et du manque de stabilité sur les postes de l'école primaire a une nouvelle fois été évoqué. M.CASALDO se montre confiant pour la rentrée prochaine mais a précisé que l'affectation des remplaçants ne se gère que le 12 août. Il précise que des classes à 3 niveaux en milieu rural ne présentent pas assez d'attrait pour les jeunes enseignants.

L'école obligatoire pour les enfants de 3 ans ne sera pas mise en œuvre à la rentrée 2018-2019.

Concernant la fusion des écoles de Brancourt avec celle de Prémontré, Monsieur le Maire annonce qu'il a relancé la RTA concernant l'étude de faisabilité du transport. (La situation du financement du transport scolaire en général n'est pas encore tranchée entre le département de l'Aisne et la région Hauts de France, la RTA ne peut prendre de décision). En l'absence de réponse, Francis KOCK confirme qu'une fusion n'est pas possible à la rentrée prochaine.

Sorties pédagogiques :

Au mois de juin, les écoles ont programmé deux sorties :

- Pour les maternelles, visite guidée du château de Coucy, du musée et atelier "cuir". Pour un coût de 498€ et de 148,50 € de transport ;
- Pour les primaires, visite guidée de Laon et de ses remparts pour 688 € et 329 € de transport.

Le financement de ces sorties pédagogiques est accordé à l'unanimité.

Compétences Centre de Gestion :

De plus en plus de conflits entre agents et collectivités finissent au Tribunal Administratif. Afin d'éviter d'en arriver là, le Centre de Gestion propose le recours à un médiateur. Ce médiateur (juriste professionnel) est mutualisé au profit du centre de gestion. L'adhésion est gratuite, il n'y a pas de cotisation et cela coûte 50 € par heure en cas de recours au médiateur (bien moins qu'un avocat). A l'unanimité, le conseil approuve l'inscription au service du médiateur.

Téléphonie :

L'attention du conseil a été attirée par la secrétaire de Mairie, Mme Bénédicte MERLIER, sur le grand nombre d'abonnements téléphoniques (un pour chaque école, bibliothèque, mairie, salle polyvalente...). Elle propose de demander à Orange business service un devis pour un abonnement pro de type central téléphonique. Vu les difficultés connues récemment avec le téléphone de l'école maternelle, un changement ne se ferait qu'en période de vacances scolaires.

QUESTIONS DIVERSES :**Zone non entretenue :**

Des plaintes ont été reçues par Monsieur le Maire concernant un chemin privatif non entretenu qui créé des désagréments au voisinage. Les mauvaises herbes, orties et ronces qui poussent dans le chemin se propagent aux jardins attenants. Ce chemin conduit de la rue du gros Suys presque jusqu'au hangar abandonné de la rue de la sablière. Il dessert une maison à vendre. Monsieur le Maire adressera un courrier à la propriétaire qui réside en Italie afin de la sommer d'entretenir son chemin d'accès. Des précisions seront demandées au Notaire concernant cette servitude.

Hangar :

D'autres plaintes de voisinage ont été recueillies par la secrétaire de Mairie concernant le hangar désaffecté de la rue de la sablière. Des témoins ont surpris et identifié des individus venant jeter des poubelles à l'intérieur de ce bâtiment délabré.

Le principal problème, pour Monsieur le Maire qui vient de participer à une formation sur les « biens sans maître et bâtiments à l'état d'abandon », c'est qu'il s'agit d'une propriété privée qui n'empiète pas sur le domaine public et ne représente pas un danger immédiat. Il décide néanmoins de mettre en sécurité le bâtiment en empêchant l'accès avec des barrières et d'adresser une convocation au propriétaire.

Un autre courrier devra également être envoyé au propriétaire de la maison située à l'angle de la rue du champ Marot et de la rue Saint Maurice dont des ardoises pourraient se détacher du toit et tomber sur le trottoir ou sur la route.

Haie :

Un autre courrier sera envoyé à une propriétaire de la rue de la Basse Pouillée dont la haie touche la ligne électrique.

Cantine :

Jean-Louis DUROS, 2^{ème} adjoint, annonce que la cantine a obtenu la 3^{ème} place sur 30 participants à un concours organisé par la société NEWREST qui livre les repas. A l'occasion du repas "orange" dont le thème était la nourriture de la dite couleur (carottes râpées, chipolatas purée de butternut, mimolette, gâteau à la mandarine) les cantines étaient invitées à envoyer des photos du décor et de l'animation réalisées sur ce thème. Le conseil félicite Odile BENOIT et les animateurs du périscolaire pour leur implication.

Carte de déchèterie :

A partir du 1^{er} octobre 2018, une carte d'accès sera obligatoire pour accéder à la déchèterie. Il existe 3 moyens de l'obtenir :

- se rendre au SIRTOM (Laon faubourg de Leuilly), la carte est réalisée sur place aussitôt ;
- demander la carte par courrier au Sirtom, la carte est récupérable à la déchetterie ;
- faire la demande sur Internet, la carte est récupérable à la déchetterie.

La secrétaire de Mairie proposera de faire la demande par internet au profit des Brancourtois qui ne disposent pas de cette commodité. Il leur suffira de se rendre à la Mairie le jeudi matin muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. (Un article sera inséré dans le prochain Brancourtois).

Stylos :

A l'occasion des derniers mariages célébrés à la Mairie de Brancourt, il a été constaté qu'il n'y avait pour la séance des signatures, que des stylos ordinaires et peu décoratifs. Il est décidé d'acheter des stylos marqués "commune de Brancourt-en-Laonnois " qui pourront être offerts aux mariés comme cela se faisait il y a quelques années.

QualitAisne :

Jean-Louis DUROS rend compte de sa participation à la réunion publique organisée par l'association QualitAisne le 18 mai dernier. Malgré tous les avis défavorables, le Préfet de l'Aisne a donné l'autorisation de réouverture de la décharge d'ALLEMANT. Le conseil départemental à l'unanimité lui demande de revenir sur cette autorisation.

Course cycliste :

Une course cycliste pour les jeunes sera organisée par l'UVP le dimanche 10 juin. Le parcours empruntera la rue de la forêt, la rue de la croix rouge et la rue du gros Suys. La circulation dans le sens de la course et le stationnement sur les lots, de 12h30 à 18h30, seront réglementés par arrêté municipal.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 26 juin 2018 à 18h30.

La séance est levée à 20h00.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK


